CEE



Bénéficiez des certificats d'économie d'énergie pour vos travaux de rénovation.

Introduit en 2005, le **dispositif des Certificats d'Economies d'Energie** repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs et distributeurs d'énergies (les Obligés).

Ce dispositif n'a de cesse d'évoluer pour permettre la réalisation d'économies d'énergie, notamment dans le secteur du bâtiment. Pour les collectivités, ce mécanisme s'avère être un levier financier potentiel supplémentaire au service de leurs projets de maîtrise de l'énergie qui peut permettre d'améliorer leur temps de retour sur investissement.

La FDE 80 souhaite faciliter l'accès à ce dispositif pour les collectivités locales en leur proposant un accompagnement global allant des conseils sur les travaux envisagés, au calcul des primes à récupérer, jusqu'au montage du dossier des demandes de CEE.

Envoyer vos dossiers directement et uniquement par mail à Réjane Vandenberghe à l'adresse <u>rejane.vandenberghe@fde-somme.fr</u> impérativement accompagnés de la convention visée.

Les collectivités peuvent être accompagnées en complément par des techniciens spécialisés de la FDE 80 dont le CEP (Conseil en Energie Partagé) pour prioriser les actions à mener, identifier les gisements de CEE des projets et bénéficier ainsi d'un accompagnement financier adapté à la diversité des projets d'efficacité énergétique. Les collectivités profitent ainsi d'une réduction de leurs consommations d'énergie suite à la mise en œuvre de technologies performantes et bénéficient ainsi d'une baisse de leurs factures énergétiques et d'un patrimoine revalorisé.

Les actions standardisées d'économies d'énergie obtenant le plus de primes sont les suivantes:

• Enveloppe

- Isolation des combles
- Isolation des toitures terrasses
- o Isolation des murs
- o Isolation du plancher bas
- Fenêtre ou porte-fenêtre

Thermique

- o Chaudière haute performance énergétique
- o Pompe à chaleur air/eau
- o VMC simple ou double flux...

Transport

- o Remplacement de véhicules
- o Formation à la conduite autonome
- o Suivi des consommations grâce à des cartes privatives...

Pour en savoir plus:

• Retrouvez l'ensemble du mécanisme des CEE, sur le site du Ministère : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie